

Chek list pour le jour de votre arrivée:

- Télécharger et remplir le formulaire de **déclaration d'engagement d'une caution personnelle et solidaire** (1)
- Fournir la photocopie de la pièce d'identité de votre cautionnaire
- Fournir votre attestation d'assurance locative pour le logement Maisel (attention les bâtiments n'ont pas tous la même adresse postale !)
- La somme de 600 €** correspondant au **dépôt de garantie** à l'ordre de la MAISEL SudParis sauf en cas de réadmission pour l'année scolaire suivante (2). **Etablir ou préparer** un chèque, un virement (demander le RIB par email – infomaisel@imtbs-tsp.eu - **apporter la preuve du virement effectué**) ou en espèces
- Fournir un RIB (2)
- Si vous souhaitez régler vos redevances par prélèvement bancaire**, télécharger le **Mandat de prélèvement SEPA** à remplir et signer par le titulaire du compte à débiter **et fournir un RIB de ce compte.**
- Si vous souhaitez un parking voiture sécurisé**, fournir la photocopie du certificat d'immatriculation de votre véhicule ; si vous souhaitez un parking en sous-sol au bâtiment U6, établir un chèque de caution de 50 € pour l'émetteur (*non encaissé*)
- Si vous êtes mineur**, télécharger et remplir le formulaire de **décharge de responsabilité pour mineur**
- Si vous n'êtes pas étudiant à IMT-BS, à TSP ou à l'ENSIIE**, fournir la photocopie de votre carte d'étudiant ou un certificat de scolarité

(1) Les cautionnaires (personnes physiques) ne résidant pas en France sont acceptés dans les termes de la Déclaration d'engagement d'une caution personnelle et solidaire.

(2) Les étudiants ne disposant pas de compte bancaire en France devront ouvrir un compte après leur installation ; le versement du dépôt de garantie s'effectuera en espèces ou par carte bancaire le jour de leur arrivée à la MAISEL SudParis.